

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 26 MAI 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
05/4/16
DOSSIER N°5751**

PLAN PISCINES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Hélène PILAT à Jérémie SAUTY
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Guy MARSALEIX à Bertrand LABAR
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : PLAN PISCINES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu la délibération N°09/3/15 du Conseil Général du 29 juin 2009,
Vu la délibération N°11/2/12 de la Commission Permanente du Conseil Général du 20 novembre 2009,
Vu la délibération N°07/2/4 de la Commission Permanente du Conseil Général du 22 juillet 2011,
Vu la délibération N°10/2/2 de la Commission Permanente du Conseil Général du 3 octobre 2014,
Vu la délibération N°10/5/50 de la Commission Permanente du Conseil départemental du 9 octobre 2020,*

*Vu la délibération N°02/5/32 de la Commission Permanente du Conseil départemental du 26 février 2023,
Vu la délibération N°12/3/28 du Conseil Départemental du 16 décembre 2022 relative au nouveau Schéma
départemental du Sport 2023-2027,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-05/4/16 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver l'augmentation des tarifs pour l'accès des collèges de la Creuse aux piscines de la Communauté de Communes La Châtre - Ste Sévère à hauteur de 34 € la ligne d'eau au lieu de 32 € et de la Communauté de Communes de Noblat à hauteur de 3,40 € par entrée au lieu de 3,20 €.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions annexées à la présente délibération avec la Communauté de Communes de La Châtre - Ste Sévère et la Communauté de Communes de Noblat.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET